

2025-105



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025 – Délibération n°105

Convocation envoyée, **Objet : CHARTE CONSEIL MUNICIPAL DES**  
affichée le : 25/09/2025 **JEUNES POUR LE MANDAT 2025 -2027**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 28  
Présents : 21  
Pouvoirs : 3  
Votants : 24  
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Edmond GROS  
**Secrétaire de séance** : Madame Françoise CAPUS

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents** : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations**  
**affichée le : 03/10/2025**

**Absents** : - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** expose que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), mis en place depuis 2021, constitue un outil privilégié pour initier les jeunes à la vie démocratique locale, favoriser leur participation citoyenne et leur permettre de proposer et de réaliser des projets en faveur de la collectivité.

Dans la perspective du renouvellement du CMJ pour la période 2025-2027, il est apparu nécessaire d'actualiser la charte qui définit ses objectifs, ses missions, ses modalités d'organisation (animation, encadrement). La nouvelle charte, élaborée en concertation avec les élus et les services municipaux, a été révisée en tenant compte des expériences des précédents mandats.

2025-105

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** la délibération n°072 du 20 mai 2021 instituant le Conseil Municipal des Jeunes,

**Vu** le projet de charte révisée pour la période 2025-2027 joint à la présente délibération ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes de la commune ;

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** la charte du CMJ jointe à la présente délibération pour le mandat 2025 – 2027.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Le secrétaire de séance  
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture